

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 27.03.2025  
Convocation faite  
Le 13.03.2025

**Délibération  
N°2025-03-037**

**Retrait de la délibération  
n°2024-10-185  
du 29 octobre 2024 :  
Marché n°23 MS 02 05 –  
Mission de maîtrise d'œuvre  
pour l'extension du CISE :  
Autorisation au Président de  
signer un avenant n°2**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 19 mars 2025**  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOLTE, M<sup>me</sup> Peggy BOLOTTI (représentante de M. Fabien PRIGNON), MM. Hervé FRANCOLTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (représenté par M<sup>me</sup> Peggy BOLOTTI), M<sup>me</sup> Magali CAPLET (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT), M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Eric VISCARDY), Jean GUION (pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte DUMON), M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI, M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Considérant l'avenant n°1 au marché n°23 MS 02 05 passé le 13 juin 2024 confiant au maître d'œuvre la constitution du dossier de subvention CLIMAXION,

Considérant le programme de travaux chiffré à 1 million d'euros HT (pour les 2 volets) dans un contexte de choc énergétique et de crise des matériaux,

Considérant l'actualisation du coût des travaux et l'application un phasage de l'opération sur plusieurs exercices budgétaires, tel qu'envisagé à la mise au point du marché,

Vu la délibération n°2024-10-185 du 29 octobre 2024 autorisant le Président à signer un avenant n°2,

Considérant le courrier de la Préfecture des Ardennes en date du 4 février 2025 sollicitant le retrait de la délibération susmentionnée au motif que « *les modifications prévues par notre avenant dépasseraient très largement, de par leur montant, les modifications autorisées par le Code de la commande publique, ce qui engendrerait l'illégalité de cet acte* »,

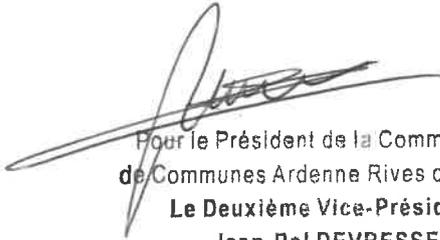
Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances, réunie le 19 mars 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **retire** la délibération n°2024-10-185 du 29 octobre 2024 autorisant le Président à signer un avenant n°2 au marché n°23 MS 02 05,
- \* **approuve** la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre dans le respect des conditions contractuelles,
- \* **approuve** la poursuite de l'opération en retirant la rénovation thermique du CISE et en retenant l'enveloppe de travaux de 2 662 818,41 € HT pour la seule extension des nouvelles cellules,
- \* **approuve** de procéder à une nouvelle mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté  
de Communes Ardenne Rives de Meuse  
Le Deuxième Vice-Président  
Jean-Pol DEVRESSE